

Bipel vous accompagne vers des destinations
qui font aussi **voyager l'âme**



PAROISSE DE CAIRANNE

Pèlerinage

en Jordanie et en Terre-Sainte

Du lundi 12 au jeudi 22 juin 2023

Offre tarifaire n°1



IM035100040

Virginie POINTEL
Le 27 décembre 2022
www.bipel.com

Une agence de voyages au service de l'Église
et des chercheurs de Dieu
depuis 1990

Bipel Rennes
Service Etranger
02.99.30.58.28

bipel.pelerinages@bipel.com



SOMMAIRE

PROPOSITION DE PROGRAMME.....	1
CONDITIONS TARIFAIRES ET DE VENTE	7
ANNEXES	9
<i>Annexe 1 : Conditions d'annulation et de réservation Air France/ KLM</i>	<i>9</i>
<i>Annexe 2 : Grille indicative des pourboires et des offrandes recommandée par Bipel.....</i>	<i>10</i>
<i>Annexe 3 : Conditions particulières de vente aux individuels s'inscrivant dans un groupe, à ce jour.....</i>	<i>12</i>



PROPOSITION DE PROGRAMME

PELERINAGE EN JORDANIE & EN TERRE SAINTE

Du lundi 12 au jeudi 22 juin 2023

11 jours / 10 nuits

PAROISSE DE CAIRANNE

A Rennes, le 27 décembre 2022

Jour 1 **Lundi 12 juin 2023**

MARSEILLE / PARIS ROISSY/ TEL AVIV/ JERICHO

35 places réservées auprès de la compagnie aérienne Air France.

04h20 : convocation à l'aéroport de Marseille.

06h20 : Envol de **Marseille** à destination de Paris Roissy. Vol AF 7341

07h55 : arrivée à l'aéroport de **Paris Roissy**.

09h10 : décollage de **Paris Roissy** à destination de Tel Aviv. Vol AF 962

14h40 : arrivée à l'aéroport de **Tel Aviv**.

Récupération des bagages.

Accueil à l'aéroport par votre guide, et route vers Jéricho, une des plus anciennes villes du monde. A Jéricho : évocation de la conquête par Josué, de la conversion de Zachée et de la guérison de Bartimée.

[Messe chez les Franciscains.](#)

Dîner et nuit à Jéricho.

1

Jour 2 **Mardi 13 juin 2023**

JERICHO/ ALLENBY/ WADI RUM

Le matin, le plus tôt possible : **passage de la frontière entre Israël et la Jordanie.**

ISRAEL / JORDANIE

Puis, route vers le Wadi Rum.

Arrêt en cours de route pour le déjeuner.

Dans l'après-midi, excursion en 4X4 (3 heures) pour l'exploration du **Wadi Rum** en longeant le Djebel Rum et le liedit Um Ashrin, avec des *temps de marche*.

[Messe en plein air en cours de journée \(ne nécessite pas de réservation\).](#)

Dîner et nuit en campement bédouin dans le Wadi Rum.



Jour 3

Mercredi 14 juin 2023

PETRA

Le matin, route vers Pétra.

Toute la journée sera consacrée à la découverte de **Pétra**, l'ancienne Reqem.

Départ vers les **gorges du Wadi Moussa** connues sous le nom de **Siq**, vers l'ancienne métropole nabatéenne.

Visite du "**Trésor**", aussi appelé El Khazneh, temple-tombeau de grès rose.

Découverte des monuments creusés dans la paroi orientale : le Tombeau Corinthien, le Tombeau de l'Urne et le Tombeau à étages.

(*en option* : pour ceux qui le pourront physiquement et selon le temps disponible) Montée au "**Monastère**", ou **Deir**, datant du III^e siècle avant J.-C. et plus imposant monument de Petra, taillé dans la roche de grès jaune et isolé au sommet de cette montagne sacrée des Nabatéens.

Vue panoramique sur la vallée de l'Araba et de la **Terre Promise**.

[Messe en plein air dans les ruines de l'église byzantine sur le site de Pétra.](#)

(*Ne nécessite pas de réservation. Prévoyez votre valise chapelle.*)

Déjeuner dans un restaurant sur le site.

Dîner et nuit à l'hôtel de Petra.

Jour 4

Jeudi 15 juin 2023

PETRA / MONT NEBO / MADABA / BETHANIE / AMMAN

Avant de quitter Pétra : arrêt à la Source Moïse.

Départ vers le **Mont Nebo**, observatoire naturel dominant la Mer Morte et la Vallée du Jourdain : évocation de la mort de Moïse.

[Messe au Mont Nébo \(sous réserve\).](#)

Visite de la petite église byzantine construite par les 1^{ers} chrétiens.

Continuation vers **Madaba**, un des lieux des plus illustres de la Terre Sainte, aussi appelée « Ville des Mosaïques ». Visite de l'Eglise Saint Georges, dont le pavement est formé par la célèbre mosaïque représentant la Terre Sainte datant du 6^{ème} siècle.

Déjeuner en cours de route.

Continuation vers **Béthanie** (Al Maghtas), au-delà du Jourdain, le lieu où Jean-Baptiste prêchait et baptisait durant les premiers jours de son ministère. Lieu supposé du baptême de Jésus.

Puis, route vers Amman.

Dîner et nuit à Amman.



Jour 5

Vendredi 16 juin 2023

AMMAN / JERASH / NAZARETH

Le matin, départ pour **Jérash** (*compter 1 heure de route / ouverture de 08h00 à 18h00*), antique cité aux influences tant grecques que romaines et byzantines et aux vestiges majestueux.

De 08h30 à 10h30 : Visite du site : les **temples**, le **théâtre**, le **forum**, la **rue à colonnades**, les **églises byzantines** parmi lesquelles **Saint Côme et Damien** dont le sol présente encore de jolies mosaïques.

10h30 : route vers départ pour le **point frontière du Pont Sheik Hussein** (*1 heure 45 de route depuis Jérash*).

Déjeuner en cours de route.

13h30 : Passage de la frontière au Pont Sheik Hussein – (NB : La taxe de sortie de Jordanie sera payée sur place par votre guide local – cela est inclus dans votre prix.)

JORDANIE/ISRAEL

Accueil par votre guide francophone.

[Messe à l'hébergement.](#)

Dîner et nuit à Nazareth

Jour 6

Samedi 17 juin 2023

LES SANCTUAIRES AUTOUR DU LAC DE TIBERIADE / NAZARETH

Le matin, Pèlerinage à la **Basilique** et à la **grotte de l'Annonciation**, le lieu de l'apparition de l'archange Gabriel à Marie.

Visite de **l'église de Saint Joseph**, construite sur les fondements d'une église croisée, et du musée du village antique rassemblant des objets découverts dans la basilique et dans les environs immédiats.

[Messe à la Basilique de l'Annonciation dans la basilique supérieure ou dans l'église Saint Joseph \(sous réserve\).](#)

Enfin, passage par **l'église Saint Gabriel** avec la source de la Vierge.

Déjeuner à Nazareth.

L'après-midi, route vers le **Mont Thabor**.

Montée (en taxis collectifs) vers le Mont Thabor, lieu de la Transfiguration de Jésus, situé à l'extrémité orientale de la vallée d'Yzréel, à 17 km de la Mer de Galilée et culminant à 575 mètres.

Vue sur la plaine d'Yzréel et le massif de Galilée.

Visite de la **basilique de la Transfiguration**.

Descente en taxis du Mont Thabor.

3



Retour à l'hébergement.

Dîner et nuit à Nazareth

Jour 7

Dimanche 18 juin 2023

NAZARETH / MONT THABOR / BETHLEEM

Le matin, traversée du Lac de Tibériade de Capharnaüm vers Tibériade.

Découverte du site de **Tabgha**, l'église de la Multiplication des pains.

Puis, la **Primauté de Pierre**, construite sur un rocher au bord du lac, qui rappelle l'apparition de Jésus à ses apôtres après la Résurrection et la triple question à Pierre : « Pierre, m'aimes-tu ? » (Jn21).

En fin de matinée, montée au **Mont des Béatitudes** : temps de silence et Evangile.

Déjeuner au Mont des Béatitudes.

L'après-midi, découverte du site de **Capharnaüm** et les vestiges les plus frappants de l'Antique Cité : visite de la maison de Pierre et de la synagogue du pain de vie.

[Proposition de messe à Capharnaüm.](#)

Puis, route vers **Bethléem**, la cité de David.

Dîner et nuit à Bethléem

Jour 8

Lundi 19 juin 2023

BETHLEEM

Le matin, route vers **Ein Karem**, « dans la montagne de Judée » : lieu de résidence d'Elisabeth et Zacharie, parents de Jean Baptiste. C'est là aussi que Marie est venue rendre visite à sa cousine Elisabeth, et par le Magnificat, remercia le Seigneur de tout ce qui arrivait.

Découverte de l'église de la Visitation.

Retour à Bethléem.

Découverte du **Champ des Bergers**, à Beit Sahour, le lieu où la tradition situe le récit de l'évangile de saint Luc (Lc 2, 1-19), quand les bergers entendirent les anges les inviter à venir à Bethléem. C'est un lieu de simplicité et de joie. Là « le ciel s'est ouvert », annonçant la paix.

[Messe au Champ des Bergers.](#)

Déjeuner à Bethléem.

L'après-midi, visite et pèlerinage à la **Grotte et à la Basilique de la Nativité**.

La Basilique de la Nativité est l'une des plus vieilles églises du monde, bâtie sur le lieu présumé de la naissance du Christ. Sous le chœur de la basilique ancienne, on accède à la grotte de la nativité et à la mangeoire.

4



Une étoile marque le lieu de la naissance de Jésus.

Temps libre.

En soirée, temps de rencontre à Bethléem.

Dîner et nuit à Bethléem.

Jour 9 **Mardi 20 juin 2023** **BETHLEEM/ JERUSALEM**

Le matin, route vers Jérusalem.

Du belvédère du **Mont des Oliviers**, splendide vue sur la vieille ville fortifiée de Jérusalem et ses 3 000 ans d'Histoire.

Pèlerinage aux sanctuaires du Mont des Oliviers : le **Carmel du Pater** là où Jésus enseigne la prière du Notre Père à ses disciples.

Marche à pied jusqu'à l'**église du Dominus Flevit**, construite en souvenir des larmes versées par Jésus sur la ville sainte.

Continuation à pied vers le **jardin des Oliviers et la Basilique de Gethsémani**.

Déjeuner à Jérusalem.

L'après-midi, nous nous rendons au **Mont Sion** : l'église de la **Dormition de la Vierge et le Cénacle**.

Découverte de Saint Pierre en Gallicante, découverte de la maquette (qui se trouve sur le site de St Pierre en Gallicante), de l'église et de la voie romaine à degrés.

[Messe à Saint Pierre en Gallicante.](#)

En soirée, temps de rencontre.

Dîner et nuit à Jérusalem.

Jour 10 **Mercredi 21 juin 2023** **JERUSALEM**

Le matin, découverte du Mur Occidental.

Puis l'Esplanade des Mosquées.

Ensuite, visite de l'**Eglise Sainte Anne et de la Piscine Probatique**.

Déjeuner à Jérusalem.

L'après-midi, Lithostrotos et **chemin de Croix** sur la Via dolorosa.

Découverte du Saint Sépulcre que les Orientaux appellent « l'Anastasis », le lieu de la manifestation du Ressuscité.

Découverte de la basilique de la Résurrection, où sont situés le Golgotha ou lieu du calvaire, le tombeau du Christ, le catholicon, de nombreuses chapelles...



[Messe au Saint-Sépulcre. \(Sous réserve\).](#)

Temps libre dans la vieille ville selon le temps restant.

Dîner et nuit à Jérusalem

Jour 11

Jeudi 22 juin 2023

JERUSALEM / ABU GOSH / TEL AVIV / MARSEILLE via PARIS

Le matin, route vers **Abou Gosh**, l'un des possibles lieux d'Emmaüs : s'y trouvent un monastère bénédictin et une église datant de l'époque des croisés.

Evocation de la rencontre de Jésus et des disciples de l'Emmaüs.

[Messe ou temps de prière en l'église Sainte Marie de la Résurrection à Abou Gosh. \(Sous réserve\).](#)

Rencontre avec un moine Bénédictin.

Déjeuner à Abu Gosh.

L'après-midi, transfert vers l'aéroport de Tel Aviv Ben Gourion.

35 places réservées auprès de la compagnie aérienne Air France.

13h30 : convocation à l'aéroport de **Tel Aviv**.

16h30 : décollage de Tel Aviv à destination de Paris. Vol AF 963

20h25 : arrivée à l'aéroport de **Paris Roissy**.

21h30 : décollage de **Paris Roissy** à destination de Marseille. Vol AF 7340

22h55 : arrivée à l'aéroport de **Marseille**.

Récupération des bagages.

Les messes et les rencontres sont sous réserve de disponibilité des lieux, et des intervenants. De même l'ordre des visites peut être soumis à modifications. Cependant, l'ensemble des visites mentionnées au programme sera respecté.



CONDITIONS TARIFAIRES ET DE VENTE

PELERINAGE EN TERRE SAINTE

Du lundi 12 au jeudi 22 juin 2023

11 jours/ 10 nuits

Nombre minimum requis de participants pour l'application du prix	Base 25 personnes	Base 30 personnes	Base 35 personnes
Prix de vente par personne	2 335 €	2 275 €	2 220 €
Assistance à l'aéroport de départ, prix par personne	6 €	4 €	3 €
Supplément chambre individuelle	345 €		
Prix de vente par personne, au pèlerin	A vous de le déterminer		

Nous vous accordons une gratuité pour un groupe de 25 personnes payantes minimum (soit un groupe de 26 pèlerins minimum).

Le supplément chambre individuelle est offert au responsable du groupe.

Ces prix comprennent :

- ✓ Le transport aérien sur vols réguliers et indirects **MARSEILLE / PARIS ROISSY/ TEL AVIV / PARIS ROISSY / MARSEILLE** de la compagnie aérienne **Air France**, en classe économique, *Cf. Conditions de la compagnie en page 9 annexe 1,*
- ✓ Les taxes d'aéroport et de sécurité, (d'un montant de 102.85€ par personne au 27/12/2022),
- ✓ La surcharge carburant (d'un montant de 34 euros par personne au 27/12/2022),
- ✓ Les services de guides professionnels francophones en Jordanie et en Terre Sainte,
- ✓ L'hébergement en chambre à deux lits, en campement bédouin, en hôtels de catégorie 3* (normes locales), et en maisons religieuses,
- ✓ La pension complète du **dîner du premier jour** au **déjeuner** du dernier jour,
- ✓ La mise à disposition d'un autocar climatisé et de bon confort pendant toute la durée du circuit. En Jordanie, les autocars ont une capacité maximale de 49 places.
- ✓ L'excursion en 4x4 dans le Wadi Rum,
- ✓ La montée et la descente en taxis pour le Mont Thabor,
- ✓ La traversée du Lac de Tibériade en bateau,
- ✓ Tous les droits d'entrées dans les sites, monuments et musées mentionnés au programme,
- ✓ Le visa pour entrer en Jordanie, (gratuit à ce jour car le groupe loge au minimum 3 nuits en Jordanie – sous réserve pour 2023),
- ✓ Les taxes de frontières entre Israël et la Jordanie et entre la Jordanie et Israël,
- ✓ L'assurance assistance et rapatriement BIPEL ASSISTANCE (par Mutuaide Assistance-couverture COVID-19),
- ✓ Un sac de voyage, un livre guide, un chèque et des étiquettes bagages.



LES PLUS OFFERTS PAR BIPEL !

- ✦ **La garantie annulation BIPEL**, *annexe 3 en pages 12, 13, 14 et 15*,
- ✦ Les 200 premiers supports commerciaux et bulletins d'inscriptions,
- ✦ Votre programme sur notre site internet : www.bipel.com,
- ✦ **Nouveauté** : l'enregistrement en ligne sur les vols aller et retour,
- ✦ Les réservations de vos messes, et l'organisation de vos rencontres et/ou conférences,
- ✦ La remise d'un dossier complet au responsable du groupe avant le départ,
- ✦ Une assistance téléphonique 24h sur 24h et 7j sur 7j, lors de votre pèlerinage.

Ces prix ne comprennent pas :

- ✗ Les pré et post acheminements pour se rendre à l'aéroport de Marseille,
- ✗ L'assistance à l'aéroport de Marseille, *cf. prix dans le tableau*,
- ✗ Les boissons,
- ✗ La location d'audiophone pour la durée du pèlerinage (d'un montant de 23€ pp.)
- ✗ Les pourboires pour les hôtels et les restaurants ainsi les guides accompagnateurs et les chauffeurs, *cf. grille indicative en pages 10 et 11 annexe 2*,
- ✗ Les offrandes pour les communautés rencontrées, les intervenants extérieurs et pour les messes, *cf. grille indicative en pages 10 et 11 annexe 2*,
- ✗ Toutes les dépenses à caractère personnel.

CALCUL DU PRIX

Les prestations terrestres étant réglées en dollar us : les prix ont été calculés sur la base **d'1 € = 1.06 \$**, selon les conditions économiques (taxes, coût du carburant...) connues en date du **27 décembre 2022**, ainsi que selon les conditions de voyage liées au COVID-19 connues à ce jour.

Sur 1 € = 1,06\$, la part du dollar représente entre 67% et 69% du coût total des prestations.

A 35 jours du départ, le prix sera revalidé de façon définitive selon les conditions économiques en vigueur (montant des taxes, coût du carburant etc...), selon le nombre définitif d'inscrits, et selon les conditions de voyage (consignes sanitaires liées au COVID, qui pourraient être imposées par le pays. Exemple : imposition d'un nombre limité de participants par autocar, ou par guide...).

FORMALITE DE POLICE

Chaque pèlerin de nationalité française doit se munir d'un **passport en cours de validité et valable plus de 6 mois après la date d'entrée en Israël**.

Pour la Jordanie, **le visa est obligatoire**. Il s'obtient de manière collective sur présentation d'un manifeste.



ANNEXES

Annexe 1 : Conditions d'annulation et de réservation Air France/ KLM

AIRFRANCEKLM
GROUP

Un groupe doit être constitué de 10 personnes minimum.

1/ Confirmation de réservation

Afin de confirmer votre demande et votre acceptation des réservations, il est convenu le versement d'un acompte correspondant à 20% du montant HT total des places réservées.

2/ Conditions d'annulation totale du groupe

- Jusqu'à 91 jours du départ, l'acompte est remboursable moins 2% HT du tarif facturé en tant que pénalité par place annulée.
- De 90 à 61 jours du départ, l'acompte est non remboursable,
- De 60 à 31 jours du départ, 30% HT du tarif sera facturé en tant que pénalité par place annulée,
- A compter de 30 jours du départ : pénalité de 100 % HT du prix des places.

3/ Annulation partielle de places et pénalités

- Jusqu'à 91 jours du départ : 20% des places réservées à l'origine peuvent être annulées sans frais. Au-delà de 20% de places annulées, une pénalité de 2% du tarif HT sera retenue, par place annulée.
- De 90 à 61 jours du départ, 20% de pénalité HT par place annulée,
- De 60 jours à 31 jours du départ, 30% de pénalité HT par place annulée,
- De 30 jours à 16 jours du départ, 60% de pénalité HT par place annulée,
- De 15 jours jusqu'au jour du départ, 100 % de pénalité HT par place annulée. De plus, la surcharge fuel n'est pas remboursée.

Dans le cas où vous ne pouvez honorer la base groupe de dix passagers, la compagnie aérienne se réserve le droit d'annuler vos places, et d'effectuer un réajustement tarifaire. BIPEL ne peut être tenu responsable de ces nouveaux frais.

4/ Transmission des noms

Transmission des noms/prénoms à la compagnie aérienne au plus tard à 35 jours du départ. Attention : les orthographes des noms/prénoms doivent correspondre fidèlement à ce qui figure sur les pièces d'identité emportées par les voyageurs).

5/ Emission des billets

Les billets doivent être émis 8 jours avant le départ. Tout billet émis est non remboursable, non modifiable. De même le montant de la surcharge transporteur, appliqué le jour de l'émission, n'est pas remboursable.

6/ Bagages

Une pièce de bagage de 23 kg maximum est autorisée en soute et un bagage de 12 kg en cabine.



Annexe 2 : Grille indicative des pourboires et des offrandes recommandée par Bipel

PÈLERINAGE EN JORDANIE ET EN TERRE SAINTE

Voyager, c'est aussi permettre aux hôteliers, aux restaurateurs, aux chauffeurs et aux guides locaux de travailler, et nous vous remercions pour les **pourboires** laissés par chacun qui contribuent à la bonne entente, au bon développement de l'activité et au bon accueil de vos pèlerins dans les pays visités.

Les communautés et les personnalités rencontrées en pèlerinage et qui accueillent les pèlerins sont souvent très touchées par la visite d'amis chrétiens venus de France. Cet intérêt et cette sollicitude sont preuve de l'ouverture d'esprit et de la volonté de partager des différences culturelles et historiques qui font aussi la richesse de notre religion. C'est permettre aussi aux communautés ou aux intervenants rencontrés de poursuivre les différentes actions menées dans leur pays. Ils vous remercient de votre contribution généreuse et de vos offrandes lors de vos passages...

EN JORDANIE

Les pourboires peuvent être répartis comme suit :

• Guide :	3 €	par personne et par jour
• Chauffeur :	2 €	par personne et par jour
• Chauffeurs 4X4 :	1 €	par personne
• Hébergements :	0.50 €	par personne et par nuit
• Porteurs des bagages	0.50 €	par personne lors du départ
• Pour les restaurants :	0.50 €	par personne et par repas
• Passage de frontière		
Pour les porteurs de bagages :	0.50 €	par personne

10

Les offrandes peuvent être réparties comme suit :

- Pour les rencontres : 50 € par rencontre et pour un groupe de 35 pèlerins
70 € par rencontre et pour un groupe de 50 pèlerins
(Prévoir un minimum de 50 € par rencontre)
- Pour les messes : 20 € par messe et par groupe

EN ISRAEL

Les pourboires peuvent être répartis comme suit :

• Guide :	3.5 €	par personne et par jour
• Chauffeur :	2 €	par personne et par jour
• Hébergements :	0.60 €	par personne et par nuit
• Porteurs des bagages	0.20 €	par personne lors du départ
• Pour les restaurants :	0.20 €	par personne et par repas



Les offrandes peuvent être réparties comme suit :

- Pour les rencontres : Entre 50€ et 200€ selon les intervenants
- Pour les messes : 20 € par messe et par groupe – ce montant n’empêche pas de faire la quête pendant la messe.

Les visites particulières :

- Tombeau du Juste à Nazareth, la Maison des Paraboles, ...
50 € par rencontre et pour un groupe de 35 pèlerins
70 € par rencontre et pour un groupe de 50 pèlerins

Nous attirons votre attention sur le fait que ces montants sont donnés à titre indicatif.

En fonction de la durée de votre pèlerinage, du nombre de rencontres réservées, de la taille de votre groupe, nous vous invitons à calculer le montant des pourboires/offrandes à demander à chaque pèlerin.



Annexe 3 : Conditions particulières de vente aux individuels s'inscrivant dans un groupe, à ce jour

1- LE SERVICE GARANTIE ANNULATION

Bipel est une agence de voyages différente !

Parce que nous savons qu'un pèlerin, contraint d'annuler son pèlerinage, est suffisamment peiné de ne pouvoir partir, nous lui offrons la possibilité de ne pas être pénalisé financièrement !

Ce service encourage l'inscription avec l'assurance d'une couverture en cas d'annulation.

a) Qu'est-ce que la Garantie Annulation BIPEL ?

Pour toute annulation liée à un problème de **santé** (y compris les épidémies ou pandémies, telle la Covid-19...) et autre **cas de force majeure**, nous nous engageons à rembourser les sommes versées, et à retenir uniquement une franchise de 80 € de frais d'inscription par personne, de l'inscription jusqu'au jour du départ.

Important : Les maladies antérieures à la date d'inscription sont également couvertes par notre Garantie Annulation.

b) Quels sont les événements générateurs du service « Garantie Annulation » ?

La Garantie Annulation s'applique pour les motifs énumérés ci-dessous, à l'exclusion de tout autre.

• Problème de santé

En cas de maladie (réelle et sérieuse, y compris en cas de contraction d'une épidémie ou pandémie dans les 30 précédant le départ), accident ou décès :

- de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait et de la personne vous accompagnant.
- de vos ascendants ou descendants et/ou ceux de votre conjoint et/ou ceux de la personne vous accompagnant.
- de vos frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles.

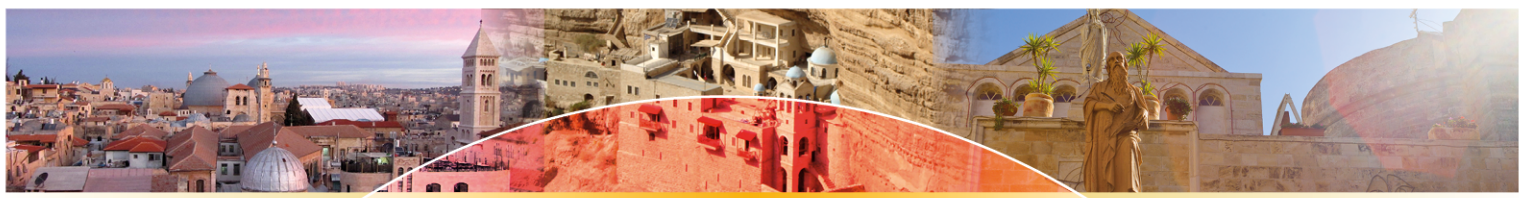
• Refus d'embarquement

Suite à une prise de température du voyageur bénéficiaire de la garantie annulation, à son arrivée à l'aéroport de départ. Attention, les frais de retour au domicile restent à la charge du pèlerin.

• Événement aléatoire ou cas de force majeure

Événement aléatoire quel qu'il soit constituant un obstacle immédiat, réel et sérieux, empêchant votre départ et/ou l'exercice des activités prévues pendant votre séjour. Par événement aléatoire, on entend toute circonstance soudaine, imprévisible et indépendante de la volonté du voyageur bénéficiaire de la garantie annulation, justifiant l'annulation du voyage (exemple en cas d'incendie ou de dégâts des eaux...). L'événement aléatoire doit avoir un lien de causalité direct avec l'impossibilité de partir et obligeant ainsi la personne à rester sur place.

Les événements ci-après, sans que cette liste soit limitative, sont assimilés à des cas de force majeure : en cas d'émeute, d'attentat ou d'un acte de terrorisme ou en cas de catastrophe naturelle survenant à l'étranger, dans un rayon de 100 km de votre lieu de villégiature dans la ou les villes de destination ou de séjour. La garantie vous est acquise en cas d'émeute, d'attentat ou d'acte de terrorisme ou en cas de catastrophe naturelle lorsque les conditions suivantes sont réunies :



- L'événement a entraîné des dommages matériels et corporels dans la ou les villes de destination ou de séjour.
- Le ministère des Affaires étrangères français déconseille les déplacements vers la ou les villes de destination ou de séjour.
- L'impossibilité pour l'organisme ou l'intermédiaire habilité de votre voyage de vous proposer un autre lieu de destination ou de séjour de substitution.
- La date de votre départ est prévue moins de 30 jours après la date de survenance de l'événement

Aucun événement similaire ne s'est produit dans la ou les villes de destination ou de séjour, dans les 30 jours précédant la réservation de votre forfait.

c) Exclusions de la garantie annulation ?

La Garantie Annulation s'applique pour les motifs énumérés ci-dessus au paragraphe a) et b), à l'exclusion de tout autre.

En outre, la garantie annulation exclu la non-présentation du voyageur aux dates et heures mentionnées sur le carnet de voyage, pour quelque cause que ce soit, la non-présentation des documents indispensables au séjour (tels que passeport, carte d'identité, visa, titres de transport, Test PCR ou antigénique négatif (selon consignes du pays visité), certificat de vaccination...), pour quelque cause que ce soit, qui empêcherait son embarquement. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Sauf en cas de vol dans les 48 heures précédant le départ du passeport ou de la carte d'identité.

D'autre part, les frais de démarches d'obtention des documents de voyages (formalité de police ou sanitaire) restent à la charge de chaque voyageur et ne seront pas remboursés.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

d) Que faire en cas d'annulation ?

Contactez notre agence aux horaires d'ouvertures suivants : du lundi au vendredi de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 (en dehors de ces horaires, merci de nous laisser un message sur le répondeur) au : **02 99 30 58 28**

Et/ ou par email à l'adresse suivante : bipel@bipel.com.

Si l'annulation intervient le week-end ou un jour férié précédant la date de départ, nous vous remercions de composer le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur le carnet de voyages.

Pour être remboursé, il est obligatoire de nous contacter dès que vous êtes informés de l'annulation !

Un courrier devra suivre, et les documents suivants nous être envoyés, dans les 8 jours suivants la date de l'annulation, pour prétendre au remboursement :

- La copie du bulletin d'inscription de la personne,
- La copie des versements effectués,
- La copie du courrier d'annulation,
- Le justificatif de cette annulation datant au plus tard de la date d'annulation (certificat médical, constat et/ ou attestation de l'assureur...)

Le règlement du litige se fera, dans la mesure du possible, dans le mois suivant la réception des documents mentionnés ci-dessus.



e) Quels sont les frais d'annulation ?

Pour les cas de force majeure, sur présentation des documents ci-dessus, et après étude du dossier, nous nous engageons à ne retenir que des frais d'inscription d'un montant de 80 € par personne de l'inscription jusqu'au jour du départ.

Attention : pour les destinations exigeant un visa à l'entrée, si les démarches d'obtention ont déjà été engagées, les frais de visa ne sont pas remboursables en cas d'annulation.

Pour toute personne ne fournissant pas les documents et/ou dont les conditions d'annulation ne rentrant pas dans les cas de force majeure :

- **Jusqu'à 31 jours du départ :**

BIPEL facturera les frais éventuels retenus par les prestataires (compagnies aériennes, hébergements, autres...), ainsi que les frais d'inscription d'un montant de 80 €.

- **A partir de 30 jours du départ :**

Bipel retiendra :

- Entre 30 et 21 jours avant le départ, 25% du montant total du voyage,
- Entre 20 et 8 jours avant le départ, 50 % du montant total du voyage,
- Entre 7 et 2 jours avant le départ, 75% du montant total du voyage,
- A moins de 2 jours avant le départ, 90% du montant total du voyage,
- Le jour du départ, 100% du montant total du voyage.

Attention : si vous décidez de conserver la place d'avion de la personne qui annule, et que finalement personne ne peut la remplacer, vous devrez vous acquitter des frais d'annulation de la compagnie, à la date de l'annulation.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du voyageur pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

2- LES PRIX

Les prix peuvent être soumis à modification dans les cas suivants :

- fluctuation des taux de change, des taxes et/ou d'augmentation des tarifs des transports,
- et/ou en fonction du nombre définitif de participants...

Les prix définitifs sont calculés et envoyés au diocèse, au plus tard à 35 jours du départ.

Nous vous rappelons que le diocèse est tenu de prévenir ensuite chaque participant au moins 30 jours avant le départ.

A noter qu'au regard de la loi :

- si la hausse du prix est supérieure à 8% du prix total du séjour, le voyageur a la possibilité de refuser le surcoût et peut annuler son voyage sans frais.
- Si la hausse du prix est inférieure à 8% du prix total du séjour, le voyageur est obligé d'accepter cette modification. S'il souhaite annuler pour ce seul motif, le voyageur doit payer les frais d'annulation prévus au contrat.

3- RESPONSABILITÉS

La responsabilité des compagnies aériennes participant au voyage – ainsi que celles des représentants, agents ou employés de celle-ci - est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature au transport aérien des passagers et de leurs bagages, exclusivement comme précisé dans leurs conditions de transport.



4- RESPONSABILITÉS DE L'AGENCE

Pour raisons politiques, militaires, guerres, sanitaires, climatiques, mécaniques ou économiques, dans l'intérêt et/ou pour la sécurité des voyageurs, l'agence se réserve le droit à tout moment d'annuler le voyage, d'en changer l'itinéraire, d'en interrompre le cours ou d'en modifier les prix.

En cas d'annulation ou d'interruption, les participants seront remboursés,

- avant le départ : des sommes versées à l'exclusion de tous dommages et intérêts, avec un minimum de 80 € par personne, retenu à titre compensatoire d'une partie des frais d'organisation,
- au cours du voyage : au prorata du nombre de jours de voyage.

5- FAITS DE GRÈVES

Aucune compagnie d'assurance ne couvrant les frais occasionnés par une grève éventuelle, ceux-ci restent à la charge exclusive du passager. Ils lui sont facturés sur justification d'un relevé par l'agence.

6- AUTRES CONDITIONS

L'agence ne saurait être tenue pour responsable en cas de défaut d'enregistrement du participant sur le lieu du départ de voyage occasionné par un retard de pré acheminement aérien, terrestre ou ferroviaire, même si ce retard résulte d'un fait de grève, de force majeure ou de cas fortuit.



Avec
expérience et modernité

Bipel vous accompagne
vers des destinations qui font aussi voyager l'âme

Pourquoi choisir BIPEL ?

- Une expérience de plus de 30 ans au service des Eglises, des Diocèses et des Communautés religieuses,
- Une équipe à votre service et à votre écoute, vous accompagnant tout au long de la mise en place du projet, de la confirmation de votre pèlerinage jusqu'au départ, pendant votre pèlerinage et à votre retour,
- La mise à disposition de nos outils de communication : supports commerciaux, bulletins d'inscription, inscriptions sur Internet,
- Une offre sur mesure et des prestations personnalisées pour répondre à vos attentes,
- Des prestataires et partenaires de confiance, et qui ont le sens du service,
- Un correspondant local, pouvant répondre à vos éventuels besoins, ainsi qu'une assistance téléphonique en France 24h00/ 24h00, 7 jours sur 7, pendant toute la durée de votre pèlerinage.

Deux agences BIPEL à votre écoute

27 B, boulevard Solférino - **35000 RENNES**

Tél : 00 33 (0)2 99 30 58 28
Fax : 00 33 (0)2 99 30 46 44
Courriel : bipel@bipel.com

24, rue des Tanneries - **75013 PARIS**

Tél : 00 33 (0)1 45 55 47 52
Fax : 00 33 (0)1 47 53 01 75
Courriel : bipelparis@bipel.com

S.A. au capital de 56 000 € - RC 379 085 244
Code APE 7911 Z - IM 035 1000 40
N° identification FR 02 379 085 244

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 18h

Garantie bancaire : BNP, 75009 Paris
Responsabilité Civile Professionnelle :
AXA, 4 rue Maurice Fabre à Rennes

BILLETTERIE POUR INDIVIDUELS ET GROUPES • PÈLERINAGES • GRANDS RASSEMBLEMENTS